

**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) – EXERCICE 2015**

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, par lettre en date du 18 décembre 2014, Monsieur le Préfet a fait connaître les modalités d'instruction et d'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

La commission d'élus en Préfecture, réunie le 10 décembre dernier, s'est prononcée pour une fourchette de taux comprise entre 20 % et 50 % pour toutes catégories d'opérations avec un plafond de subvention fixé à 400 000 €.

Cette commission a ainsi déterminé les catégories d'opérations éligibles.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire à solliciter la D.E.T.R. 2015 et toutes subventions susceptibles d'être obtenues pour les 3 dossiers suivants :

- 1- priorité n° 1 - déconstruction de bâtiments dans le cadre d'un projet d'aménagement :  
**projet de construction de 20 nouveaux logements sociaux après démolition du groupe scolaire de Kervignounen et réhabilitation du bâtiment B**  
Coût de l'opération : 500 000 € T.T.C. (démolition des bâtiments : 350 000 € ; réhabilitation du bâtiment B : 150 000 €).  
Ce projet vise à mutualiser 3 objectifs complémentaires :
  - sécurisation urbaine par la suppression d'une friche d'environ 8 500 m<sup>2</sup> (destruction d'un ancien groupe scolaire désaffecté à compter du printemps 2015),
  - mixité sociale par la création de 20 nouveaux logements sociaux de type pavillonnaire avec l'office public de l'habitat, Habitat 29,
  - renforcement d'un service à la population, notamment porteur de handicap, par l'amélioration de l'accueil petite enfance (création d'une passerelle entre la halte-garderie Pitchoun' d'une capacité agréé de 20 places et la structure d'accueil collectif de mineurs du nouvel espace Denis Diderot).
  
- 2- priorité n° 2 - nouvelles technologies de l'information et de la communication :  
**mise en place du numérique dans les écoles publiques**  
Coût de l'opération : 92 000 € T.T.C. (connexion et réseau internet : 12 000 € ; matériel informatique et maintenance : 80 000 €).
  
- 3 - priorité n° 3 - travaux d'adduction eau potable :  
**travaux de réhabilitation quartier de Tiez Névez**  
Coût de l'opération : 234 000 € T.T.C.

Vu l'avis de la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 27 janvier 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20150213-2015212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2015

Publication : 13/02/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 ou toutes autres subventions pour les dossiers précités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 février 2015

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le...**13.FEV., 2015**

Et de la publication, le...**13.FEV., 2015**

Fait à Landivisiau, le...**13.FEV., 2015**

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20150213-2015212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2015

Publication : 13/02/2015

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

